

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 10 Octobre.

Avant-hier dimanche a eu lieu l'élection des maires et adjoints de toutes les communes qui ne sont pas chefs-lieux de canton, d'arrondissement ou de département. La portée de cet acte, bien qu'amoindrie par le non-renouvellement des conseils municipaux, ne peut être contestée par aucun esprit impartial.

Nous sommes heureux d'apprendre que le résultat est excessivement favorable aux défenseurs de la Constitution. Dans le Pas-de-Calais, qui était l'un des rares départements qui protestent en faveur de l'Empire contre l'opinion de la France, les bonapartistes ont été battus.

Les maires qui ont été remplacés l'ont été généralement dans un sens républicain.

Maintenant que toutes les municipalités sont renouvelées et installées conformément aux prescriptions de la loi aussi bien dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton que dans les autres communes, M. le ministre de l'intérieur se dispose à rappeler aux maires les devoirs que les lois leur imposent, tant vis-à-vis de leurs administrés que vis-à-vis du pouvoir central de qui ils ne sont pas absolument indépendants. Il y a lieu de s'attendre à ce que cette circulaire importante déjà quant à son objet, sera conçue dans un sens largement libéral, et que les prescriptions qu'elle contiendra n'auront d'autre but que d'établir entre le pouvoir et les maires un accord qui peut devenir si utile au pays.

Encore un effort pacifique dans la question orientale ! La guerre est une telle calamité pour les peuples que chaque puissance recule, et déploie la plus grande activité pour trouver une solution. Le point difficile, malheureusement, est d'arrêter la propagande faite par les comités slaves dans la société russe. Le czar Alexandre est animé des meilleures intentions en faveur de la paix ; mais autour de lui c'est une lutte acharnée que l'on veut pour expulser les Turcs de Constantinople.

Dans quel état serait aujourd'hui l'Europe, si la France n'était pas délivrée des Bonaparte ! Un Napoléon aurait mis le feu aux quatre coins de l'Orient, pour le plaisir d'aller en guerre, et aussi parce que la guerre extérieure détourne les yeux des violences et des scandales de l'intérieur.

Même en Serbie, le parti de la paix gagne du terrain. Il a pour chef M. Ristich, ministre des affaires étrangères de la principauté. Les déclarations faites par ce dernier aux membres du corps consulaire accrédités à Belgrade semblent ne laisser aucun doute sur ses dispositions. D'un autre côté, il est certain que le Montenegro, agissant, dit-on, sous l'influence du consul anglais à Cettigne, s'est décidé à retirer de la lutte, et qu'il a fait connaître son adhésion au principe d'une suspension d'armes jusqu'à la conclusion d'un armistice, moyennant certaines conditions qui semblent n'avoir rien d'exagéré. Enfin, à la Chambre des députés de Pesth, le président du conseil a déclaré qu'il approuvait complètement la politique du comte Andrassy, laquelle consiste, comme par le passé, à maintenir la paix, d'accord avec les autres puissances, et à assurer un sort meilleur aux chrétiens d'Orient, sans compromettre les intérêts essentiels de l'Autriche-Hongrie. Il résulterait également du discours de M. Tisza que le gouvernement de l'empereur Alexandre a promis de prendre des mesures pour intercepter le passage en Serbie de volontaires russes, qui usurpent les signes distinctifs de l'Association internationale de la Croix-Rouge.

Il y a quelques jours, un certain nombre de citoyens français et suisses se rendaient de Lausanne au château des Crêtes près Clarens. Ils apportaient à M. Gambetta une coupe en argent, comme souvenir des élections générales du 20 février dernier.

C'est dans le salon du château des Crêtes qu'eut lieu la cérémonie de la remise de la coupe. M. T. Garcin, de Lausanne, a porté la parole au nom de ses concitoyens.

M. Gambetta a vivement remercié M. Garcin et ses amis du témoignage de sympathie qu'ils venaient de lui donner :

Je savais ce beau pays hospitalier, dit-il, mais je ne pouvais me douter que jamais j'y recevrais un accueil semblable. Je trouve même qu'il y a une certaine exagération dans la manière dont vous me témoignez vos sentiments généreux. Néanmoins, j'accepte ce beau gage de votre sympathie, puisque tel est votre désir, et je l'accepte avec émotion, non pas comme se rapportant à ma personne, mais à la démocratie française dont je suis à cette heure le représentant à vos yeux.

Parlant ensuite de la ligne de conduite politique que doivent sui-

vre les républicains français pour raffermir leur œuvre et lui assurer la durée, M. Gambetta a prononcé les paroles suivantes dont nous empruntons le texte à la *Gazette de Lausanne* :

Ce que nous voulons, c'est le progrès régulier, au jour le jour, le progrès mesuré aux besoins du moment. Nous voulons que ce qui a été fait hier soir soit accepté aujourd'hui et puisse servir de base au progrès de demain. Nous voulons marcher avec prudence et sagesse, car une longue et dure école nous a appris à nous défier de nos propres entraînements. Je sais bien que de cette manière nous aurons contre nous tous les impatients, tous les hommes à l'esprit trop ardent et trop impatient qui ne songent qu'à aller de l'avant sans regarder en arrière pour voir si les masses les suivent. Mais ce sont là aussi des ennemis de la République, car l'œuvre qu'ils fondent ne saurait être durable, ni résister longtemps aux attaques et aux guet-apens du despotisme.

Affermir la République, non pas une République qui ne consacre que l'exercice des droits que concède au citoyen la monarchie constitutionnelle, mais une République vraiment démocratique ; tel doit être notre but. Notre République, c'est la démocratie se gouvernant par elle-même, administrant ses finances, accumulant et protégeant ses épargnes, distribuant la justice à tous, bâtissant ses écoles, rassurant tous les intérêts, donnant à chaque créature humaine la plus grande somme possible de droits.

Nous voulons une République démocratique fondée sur le respect de la liberté individuelle, qui favorise le développement de la richesse nationale, l'industrie le commerce, et qui élève un temple sacré aux beaux arts et à la science.

Mais, encore une fois, il nous faut de la patience et de la modération, au risque de nous exposer au soupçon et à la calomnie. D'ailleurs que nous importe ? Celui qui entre dans la vie politique croyant qu'il suffit de faire son devoir pour être approuvé de tous est un naïf. La vie politique, plus qu'aucune autre, a ses amertumes, ses déceptions, comme vous l'avez dit vous-même, mais l'homme est né pour lutter et souffrir. La souffrance nous rend plus forts et plus purs.

Nous travaillerons donc pour la République, nous combattrons tous ses ennemis dans quelque camp qu'ils se trouvent et sous quelques noms qu'ils s'abritent ; nous léguerons à nos enfants une situation nette, et nous aurons ainsi le sentiment, non pas d'avoir satisfait tout le monde, mais d'avoir rempli notre devoir.

C'est dans ces sentiments, messieurs, que j'accepte le souvenir que vous m'offrez. Il me dira que j'ai de bons amis en Suisse, et ce sentiment me donnera du courage.

Ce discours mérite de fixer l'attention, non point seulement parce qu'il contient la preuve non équivo-

que de la volonté de M. Gambetta de se maintenir dans la voie de la politique qui a reçu des intransigeants de gauche le nom d'*opportuniste*, et même de s'y avancer davantage mais, aussi, et surtout parce que le *leader* de la gauche à la Chambre des députés y montre nettement qu'il a enfin pris son parti de la scission si nécessaire entre lui et ses amis de la première heure.

On lit dans le *Moniteur universel* :

On se souvient assurément du discours de Belleville et de l'énergique refus que M. Gambetta fit alors de se séparer des amis, même les plus compromettants et les plus compromis. Que nous sommes loin maintenant de tout cela ! La séparation, pour n'avoir point sans doute été recherchée, est devenue un fait accompli et accepté. Les « ardents et les impatients » sont appelés tout aussi bien que d'autres « les ennemis de la République, » et l'on en arrive même à se « défier de ses propres entraînements. »

Nous sommes, pour notre part, très-satisfaits d'entendre M. Gambetta tenir ce langage et nous ne voulons point rechercher si les attaques furieuses des intransigeants, le plus souvent injustes, toujours cruelles, ont eu plus de part dans cette transformation que la sagesse politique et la pratique sérieuse des affaires. Il nous suffit que ces paroles aient été prononcées et qu'elles reçoivent la publicité à laquelle elles ont droit. Elles indiquent une situation nouvelle et montrent avec clarté le terrain sur lequel comptent prendre désormais position les groupes les plus nombreux de la gauche. Ce désaveu public des doctrines intransigeantes est d'autant plus précieux qu'il se produit à la veille de la session du parlement et qu'il peut contribuer à rendre plus faciles certains rapprochements.

Nous n'avons, après cela, qu'un vœu à formuler, c'est qu'il existe dans l'avenir une conformité absolue entre les paroles prononcées aux Crêtes et les actes à accomplir à la Chambre des députés.

INFORMATIONS

Le *Français*, s'étant adressé directement à Mgr l'évêque de Gap, a reçu la réponse suivante :

Gap, 3 octobre 1876.

Monsieur,

Vous avez dû recevoir les trois exemplaires de mon mandement que j'ai donné ordre de vous adresser, selon votre désir. Je viens aujourd'hui vous remercier de votre excellent article publié dans le *Français*. On s'est imaginé bien à tort que j'ai voulu attaquer la presse religieuse, car personne plus que moi ne lui est dévoué ; je la regarde comme indispensablement nécessaire aujourd'hui, et je comprends tous les services qu'elle

est appelée à rendre à la cause catholique, comme je ne me fais pas d'illusion sur les difficultés qu'elle a à surmonter. Mais souvent, j'ai été très-peiné du ton acerbe de quelques-uns de ses journaux. Ce fiel et cette acrimonie ne peuvent guère, à mon avis, servir la vérité. Ce qui m'a particulièrement inquiété, c'est quand j'en ai vu plusieurs *attacher, en effet, à leur catholicisme un drapeau de parti*. Sur-le-champ, il y a trois ans, je prédis à mon entourage ce qui est arrivé, et, à coup sûr, il ne fallait pas pour cela être prophète. Ma conviction profonde est que cette attache manifeste de certains journaux, *catholiques avant tout*, aux partis politiques, a été la principale cause de la réaction anti-religieuse à laquelle nous assistons.

Je l'écrivais ces jours-ci à un rédacteur de journal : que chaque parti politique ait ses journaux pour défendre ses opinions, rien de mieux, et je suis loin de le trouver mauvais. Ce que je voudrais aussi, c'est que tous fussent chrétiens et catholiques. Et ils peuvent l'être tous certainement : *légitimistes, orléanistes, impérialistes et républicains*, pourvu que ces derniers ne soutiennent pas des doctrines anti-sociales. Tous peuvent défendre la Religion et la défendre sans la compromettre, tout en restant fidèles à leur drapeau. Mais il n'en est pas de même pour un journal qui se donne pour *catholique avant tout*. S'il s'attache à un parti politique quel qu'il soit, il en rend fatalement, et même malgré lui, la religion solidaire. Or, pour moi, le mal est là. C'est pourquoi j'ai protesté contre cette alliance fautive et funeste à l'Eglise.

Et n'est-ce pas ce qu'ont parfaitement compris nos conférences de Saint-Vincent-de-Paul et nos comités catholiques, en excluant absolument toute opinion de partis politiques de leurs réunions ?

Voilà toute ma pensée, telle qu'elle ressort de ma Lettre pastorale, pour qui-conque la lira sans prévention tout entière, car ce n'est pas sur des passages détachés qu'elle doit être jugée. Aussi je viens de charger M. Plon d'en publier une nouvelle édition ; pour que ceux qui le voudront puissent en saisir l'ensemble.

Enfin, je souhaite que de cette trop ardente polémique sorte une vérité qui a besoin, surtout aujourd'hui, d'être en lumière ; à savoir que la Religion doit être mise en dehors et être placée bien au-dessus des querelles de partis politiques.

Veillez, monsieur, recevoir l'expression de ma considération distinguée et de mon sincère dévouement.

† AIME-VICTOR-FRANÇOIS,
Evêque de Gap.

Le Congrès ouvrier.

Les quatrième, cinquième et sixième séances ont été inférieures aux premières, pour la tenue aussi bien que pour l'intérêt de la discussion. La *République française* dit que la question de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel n'a pas été traitée avec les développements qu'un tel sujet comportait.

Le *Rappel* déclare que le Congrès ouvrier est un événement considérable, gros d'avenir.

Ce serait, en effet, un événement plus considérable encore que le *Rappel* ne le suppose, si l'arbre portait tous ses fruits.

Le Congrès ouvrier a une tendance dont le *Rappel* ne paraît pas se douter. Il pousse à la séparation des classes que la Révolution de 1879 avait rapprochées; il travaille à détruire l'œuvre de la Constituante; il nous ramène aux Etats-Généraux; il est la contre-révolution.

Le grand travail de la Constituante, c'était surtout la fusion de toutes les classes, symbolisée par la réunion des trois ordres, qui, arrivés séparément à Versailles, chacun avec leur individualité, n'ont bientôt plus formé qu'une assemblée, dans laquelle les élus de la noblesse du tiers-Etats et du clergé siégeaient au même titre, sur le pied d'une complète égalité. C'est de là qu'est sortie la démocratie française. Le *Rappel* ne s'aperçoit pas que le Congrès ouvrier est en train de la défaire, en établissant des lignes de démarcation très tranchées entre les chefs d'industrie et les travailleurs de l'atelier.

Du moment que les ouvriers croient de leur intérêt de discuter les questions qui concernent l'industrie isolément et à un point de vue particulier, les fabricants et les manufacturiers ont le droit de suivre cet exemple. Les propriétaires, les capitalistes en feront autant de leur côté. On aboutirait vite ainsi à l'antagonisme des classes. Est-ce à ce résultat que le congrès ouvrier veut arriver? veut-il revenir, en politique aux Etats-Généraux; en industrie, aux jurandes et aux maîtrises? prétend-il découper de nouveau, comme elle l'était avant 1789, la société en diverses catégories de citoyens distinctes les unes des autres. Si tel est son but, qu'il le dise.

Voici quelques curieux détails de la cinquième séance.

M. Pincemain, jeune homme à la tenue très-correcte est élu président. Il prononce le petit discours d'usage :

Je ne m'attendais pas, citoyens, à l'honneur que vous me faites et je ne l'accepterais pas si je n'y étais encouragé par le souvenir des précédentes séances. Continuez à garder la dignité, le bon ordre qu'on a constatés et veuillez m'aider à accomplir la tâche qui m'incombe. Avant de procéder à l'élection des assesseurs, je demande à l'assemblée de s'arranger de façon à ce que les motions d'ordre et les interruptions soient aussi discrètes et aussi rares que possible.

Sont nommés assesseurs :

MM. Dufau, de Bordeaux ;
Assier, de Béziers.

A ce moment, on entend à la gauche du président un tapage assez extraordinaire. C'est le citoyen Hardy qui demande la parole. Le président la lui refuse sans hésiter. Alors le citoyen Hardy s'agite sur son banc et fait un tel bruit, qu'après avoir consulté l'assemblée, M. Pincemain prononce les paroles sacramentelles :

— Citoyen Hardy, je vous rappelle à l'ordre. — Puis il ajoute : Véritablement, vous êtes enragé.

Il faut croire que ce n'est pas là un moyen efficace de faire taire le citoyen Hardy, car il proteste plus vigoureusement que jamais. Cela n'empêche pas, fort heureusement, le Congrès de nommer les deux autres délégués, qui sont : MM. Finance et Milan.

L'assemblée demande que les fonctions de secrétaire soient confiées aux mêmes personnes qu'hier. Mais une note communiquée au bureau, et signée de quelques noms, parmi lesquels se trouve celui de la citoyenne André, fait observer que Mlle Raoult

ne peut pas être secrétaire, parce qu'elle n'est pas être déléguée. En conséquence, le Congrès nomme à sa place la citoyenne Poulet.

On lit le procès-verbal, qui est adopté.

Au moment où le président va donner la parole au premier orateur, M. Delhomme, un incident se produit :

Le président. — Messieurs, je reçois communication d'une pièce dont je suis forcé de faire part à l'assemblée avant de passer outre. Citoyen assesseur, veuillez lire cette protestation.

M. Dufau, lisant. — Considérant que d'après le règlement du Congrès, il est interdit aux personnes non ouvrières de prendre la parole; considérant, d'autre part, que les citoyens Desmoulin et Barberet sont des journalistes et non des travailleurs, les soussignés protestent contre leur inscription comme orateurs.

Un certain étonnement se manifeste dans la salle, et la protestation est vivement appuyée.

Le président. — Le règlement du Congrès est formel. Pour prendre la parole dans cette enceinte, il faut être ouvrier, c'est-à-dire travailler de ses mains. Si les citoyens Barberet et Desmoulin ne sont pas mandatés par des groupes de travailleurs, ils ne peuvent évidemment pas discuter ici les questions.

— Aux voix ! aux voix !

— Non ! non !

Le président. — Mais d'autre part, s'ils ont des cartes rouges, c'est qu'ils sont délégués, et conséquemment ils ont le droit de prendre la parole.

— C'est évident.

M. Guillon, secrétaire. — Je déclare que d'après le règlement tous les citoyens qui veulent parler doivent écrire au secrétaire. Or, je n'ai jamais reçu de lettre des citoyens Barberet et Desmoulin.

— Aux voix ! aux voix !

Le tumulte va grandissant. On crie de toutes parts sans que le président parvienne à se faire entendre. Enfin la sonnette triomphe un instant et le président charge un des assesseurs de lire le règlement.

M. Prost demande la parole et monte à la tribune.

M. Prost. — Si les citoyens Barberet et Desmoulin sont délégués par un groupe de travailleurs manuels, qu'ils veuillent bien nous en donner l'assurance. Nous nous en rapportons à leur loyauté.

Une voix. — Bravo !

A cette mise en demeure de M. Prost succède un profond silence, et quelqu'un dit :

— Ces citoyens ne répondent pas; la question est jugée.

M. Desmoulin. — Je demande la parole.

Voix diverses. — Ce n'est pas ça; répondez à la question.

Le tumulte est à son comble. Le président s'enroue et fait retentir sa sonnette avec frénésie.

M. Prost. — Citoyens, M. Desmoulin m'affirme sur l'honneur qu'il est délégué par un groupe de boulangers. (On rit).

Une voix. — Ce n'est pas vrai.

De tous côtés. — L'ordre du jour ? l'ordre du jour !

Le président. — Je prie les commissaires d'empêcher les délégués de quitter leurs places pour se réunir. C'est honteux. Vous ne respectez pas le Congrès.

Voix diverses. — L'ordre du jour !

Le président. — Citoyens, on propose de renvoyer la solution de la question qui nous divise à l'heure où le citoyen Desmoulin devra prendre la parole.

Ce mezzo termine est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nous n'avons pas encore reçu tous les résultats des élections de dimanche dernier.

Nous donnerons la liste complète des nouveaux maires et adjoints aussitôt qu'il nous sera possible.

La presse politique et la presse économique s'occupent de la lettre adressée à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par notre ancien député, M. Pagès Duport, dans l'intérêt des viticulteurs du Lot, qui ont à se plaindre, beaucoup plus que tous les autres producteurs de France, de la coloration artificielle des vins.

Cette lettre a été reproduite intégralement par le *National* et d'autres feuilles de Paris.

A Montpellier, où la fabrication du vin s'opère sur une très large échelle, elle a été vue d'un mauvais œil.

Le *Courrier de Bayonne*, au contraire, la défend, et approuve la conduite du Gouvernement qui a fait saisir une certaine quantité de vins à Bayonne, à Biarritz et à St Jean de-Luz.

Le *Moniteur universel*, en citant le *Courrier de Bayonne*, fait remarquer que M. Pagès Duport ne partage pas les opinions indulgentes des pétitionnaires de Béziers.

Il y a eu en effet, une protestation en faveur de la coloration artificielle des vins, dans cette ville de Béziers qui porte un si grand préjudice aux vins si colorés, et se suffisant à eux-mêmes, du département du Lot.

Montpellier et Béziers, ces deux centres de l'Hérault, ne trouvent donc pas qu'ils ont assez gagné en obtenant l'abolition de l'exercice des bouilleurs de crû ?

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a adressé aux recteurs la circulaire suivante :

Paris, le 5 octobre 1876.

Monsieur le Recteur,

La situation des collèges communaux est depuis quelques années l'objet des préoccupations du gouvernement. Pour la plupart des professeurs, les traitements n'ont pas varié depuis la création des collèges, et ils ne répondent plus aux exigences de la vie matérielle et à l'importance des services rendus. Quelques augmentations ont été, il est vrai, accordées dans ces dernières années; mais les fonds de l'Etat ont été surtout employés à la création de nouvelles chaires devenues indispensables et à la formation de collections scientifiques; une faible somme seulement a pu être consacrée à l'amélioration des traitements.

Au projet de budget de 1877, j'ai demandé que le crédit des collèges communaux fût porté de 450,000 fr. à 700,000 fr. Si, comme je l'espère, cette augmentation de crédit est accordée, il deviendra possible, sinon de donner satisfaction à tous les besoins, du moins de se mettre sérieusement à l'œuvre.

Les fonctionnaires dont la situation paraît surtout devoir être améliorée, sont les professeurs licenciés ou brevetés de Cluny et les professeurs qui, bien que simples bacheliers, se recommandent cependant par de longs et excellents services. Mais l'organisation des collèges communaux sous le rapport de la répartition des chaires et de la quotité des traitements variant à l'infini, il n'est pas possible de fixer, ainsi que cela a eu lieu pour le personnel des lycées, des traitements uniformes. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que les collèges, ainsi que leur titre l'indique, ont un caractère essentiellement communal, que les traitements votés par les villes aux termes

de l'engagement quinquennal qu'elles contractent, sont payés par elles, et que l'Etat n'intervient dans leur administration financière que pour encourager, seconder leurs efforts, en ajoutant une subvention à leurs ressources propres. Nous devons donc avoir uniquement en vue l'amélioration des traitements insuffisants. Aussi, afin que les mesures qui seront prises ne soient point illusoire, et pour que les améliorations profitent non-seulement aux professeurs actuellement en exercice, mais encore à leurs successeurs, il sera nécessaire de fixer, d'accord avec les villes pour chaque catégorie de professeurs et pour chaque chaire, un minimum de traitement dont elles seront responsables; l'Etat pourra contribuer, dans la limite des crédits alloués, au paiement des compléments de traitements, selon les années de service et les grades universitaires. Les bases de ce travail d'ensemble une fois indiquées, je vous adresserai des instructions spéciales au sujet des négociations que vous aurez à entamer avec les villes. J'espère que les administrations municipales apprécieront alors les avantages qui résulteront pour elles et pour l'enseignement, des mesures qui leur seront proposées et qu'elles nous prêteront le concours le plus dévoué pour mener à bonne fin cette réorganisation qui paraît devoir exercer la plus heureuse influence sur la prospérité des collèges communaux.

En attendant des mesures qui ne pourront probablement pas être prises avant 1878, le Gouvernement a l'intention d'allouer, dès l'année 1877, des augmentations de traitement aux fonctionnaires les plus méritants. Je désire que ces dispositions bienveillantes puissent être appliquées à partir du 1^{er} janvier prochain, et je vous prie, en conséquence, de vouloir bien, afin de préparer les éléments d'un travail de répartition, remplir pour chacun des collèges de votre ressort académique, un des tableaux joints à la présente circulaire, et me les renvoyer tous avant le 15 novembre 1876.

Je n'ai pas besoin, M. le recteur, d'insister près de vous sur la nécessité d'apporter le plus grand soin et la plus grande exactitude dans la rédaction de ce tableau. On devra séparer les professeurs de l'enseignement classique de ceux de l'enseignement spécial, et indiquer, pour chaque professeur la partie du traitement payée actuellement par la ville, et, s'il y a lieu, le complément qui pourrait être alloué par l'Etat, ainsi que les sommes qu'il peut recevoir à titre d'indemnité pour heures supplémentaires, etc. Le nombre des fonctionnaires des collèges communaux étant considérable, et les crédits qui pourront être mis à ma disposition pour 1877 étant relativement encore très-restreints, les augmentations à allouer aux professeurs qui en seront dignes, ne sauraient dépasser, quant à présent, 200 ou 300 fr. au maximum. Vous voudrez bien tenir compte de cette observation dans les proportions que vous aurez à m'adresser. Vous apprécierez enfin si quelques collèges, dont les traitements sont à un taux raisonnable, doivent être compris dans vos propositions.

Enfin je désire que vous me fassiez parvenir, en même temps que les tableaux ci-dessus désignés, un rapport spécial et aussi détaillé que possible, faisant connaître vos vues personnelles sur les meilleurs moyens à prendre pour améliorer et régulariser la situation des fonctionnaires des collèges communaux.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
WADDINGTON.

Les assises du département du Lot pour le quatrième trimestre de 1876, s'ouvriront à Cahors, le 13 novembre prochain, sous la présidence de M. Gauja, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Dupuy et Du-

rien, juges au tribunal de première instance de Cahors.

On sait que les jeunes soldats, de la seconde portion de la classe de 1873 doivent, en vertu d'un vote récent de la Chambre des députés, passer un an, au lieu de six mois, sous les drapeaux.

M. le Ministre de la guerre vient d'adresser, à la date du 18 septembre 1876, aux dépôts de recrutement, les instructions nécessaires pour la répartition dans chaque subdivision de région des hommes faisant partie de cette classe.

Tous les réservistes de l'armée de mer, ont été renvoyés dans leurs foyers le 5 octobre.

Un ordre du jour du général Ducrot, commandant le 8^e corps d'armée, porte à la connaissance des troupes sous ses ordres qu'un réserviste a été puni de 60 jours de prison, dont 8 de cellule de correction, pour avoir écrit à ses parents, dans le but de leur tirer de l'argent, que les hommes de la réserve avaient à souffrir de prétendues privations de vivres.

Voilà un exemple excellent à offrir aux méditations des carottiers.

Aux termes de l'article 13 de la loi du 12 août 1876, les arrérages trimestriels des rentes viagères de la vieillesse et des pensions inscrites sur le grand-livre de la dette publique sont payables, à partir du 1^{er} décembre 1876, aux époques des 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre de chaque année.

Les compléments de pensions militaires servis par la Caisse des offrandes nationales, seront payables aux mêmes époques.

Par exception, les arrérages à payer le 1^{er} décembre 1876 comprendront seulement le montant des deux premiers mois du quatrième trimestre 1876 échus à cette époque.

Cette mesure transitoire ne leur d'ailleurs aucun intérêt, attendu que les pensionnaires et les rentiers viagers toucheront un mois plus tôt les deux premiers tiers du quatrième trimestre, et deux mois plus tard le troisième tiers, ce qui établit une compensation exacte.

Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 30 août 1876, l'ouverture des bureaux télégraphiques est fixée, à partir du 1^{er} octobre, ainsi qu'il suit :

Bureaux dits limites : Pendant la semaine de 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 7 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, de 8 heures à 10 heures du matin et de midi à 3 heures du soir.

Bureaux municipaux : Pendant la semaine, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures du soir à 7 heures. Les dimanches et jours fériés, de 8 heures à 9 heures et de 1 heure à 2 heures du soir.

On assure qu'à l'imitation de ce qui se pratique à Paris, les commissaires de police vont être chargés, dans toutes les villes de leur ressort, de contrôler, avec l'assistance d'un expert, les vins vendus en détail par les débitants. Leur surveillance devra s'exercer sur les vins débités à l'intérieur ou livrés au dehors, et provoquer la saisie immédiate de vins reconnus falsifiés ou fabriqués clandestinement, sans préjudice des poursuites qui seront dirigées contre les vendeurs.

Le Pensionnat de l'Immaculée Conception, dirigé à Figeac par les Frères des Écoles chrétiennes, a ouvert ses classes hier lundi, 9 du courant.

Nous venons de recevoir le bulletin n° 11 de la Société hippique française, dont le siège est à Paris, 53, avenue Montaigne.

Nous trouvons dans ce bulletin les programmes détaillés des prix à décerner dans le concours de 1877. Ces prix, au nombre de 939, représentent une valeur totale de 242,655 fr. 50 c.

Au concours hippique du Midi, qui aura lieu à Bordeaux, du 3 au 11 février 1877, il sera décerné 153 prix, montant ensemble à 33,608 fr. 50 c. Ce concours comprend vingt-et-un départements, savoir : Ariège, Aude, Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne et Haute-Vienne. Les engagements seront reçus à Bordeaux, 13, cours de l'Intendance, les 26 et 27 janvier inclus. L'arrivée des chevaux est fixée au samedi 3 février, avant midi.

Au concours central de Paris, qui aura lieu du 30 mars au 16 avril, seront décernés 266 prix d'une valeur totale de 95,795 fr.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

M. Grenouilleau, curé de Villeneuve-sur-Lot, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Cette distinction est pour le vénérable ecclésiastique la juste récompense de longs et remarquables services, et le digne couronnement d'une carrière toute d'honneur et de dévouement. Elle sera accueillie à Villeneuve et dans tout le diocèse par une approbation unanime.

Le décret qui accorde la croix de la Légion d'honneur à M. le curé Grenouilleau et qui a paru au *Journal officiel* d'hier 2 octobre est ainsi motivé :

M. l'abbé Grenouilleau, curé de Villeneuve-sur-Lot; 59 ans de sacerdoce, curé de Villeneuve-sur-Lot depuis 42 ans. Création de l'Hospice de cette ville et de plusieurs établissements charitables.

On écrit de Gramat : Plusieurs vols d'argent ont été

commis à la dernière foire de Gramat, le 29 septembre, et deux jours après le sacristain de l'église Notre-Dame de cette ville trouvait, derrière des chaises, sur la tribune, 7 porte-monnaie et une poche en toile de coton bleu, le tout parfaitement vide.

On avait signalé à cette foire la présence d'une famille de bohémiens se livrant à divers genres d'industrie : les uns semblaient vouloir acheter des chevaux, d'autres et, principalement, des femmes, passaient dans les magasins pour échanger des pièces d'or de 20 francs avec de la monnaie d'argent.

Sans accuser personne, nous ne pouvons nous défendre de quelque suspicion à l'endroit de cette catégorie d'étrangers vagabonds et nomades qui voyagent par bandes. Nous aimons à croire que la police les surveille avec vigilance ; mais, en tous cas, nous engageons les populations, notamment les personnes qui fréquentent les foires, à se tenir en garde contre ces individus. Il est bon de ne pas perdre de vue que les filous ont le soin de se trouver là où la foule se presse le plus, et que c'est à ce moment que les bourses courent le plus grand danger.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

Bordeaux, 8 octobre.

Blés vieux, 21 fr. ; nouveaux, 21-50 à 22 fr. les 80 kil.

Farines. — 20 fr. les Nérac; 19 fr. à 19-50 les diverses qualités de Couthures, du Centre et de Marmande. Le tout les 60 kil.

Avoines du Poitou, 12 fr. pris en gare; Bretagne, 11 fr. 75 les 50 kilogr., pris à bord; les ordinaires noires, 10 fr. 50. Fermes.

Maïs ordinaires roux, 14 fr. 50; id. petits pour l'exportation, 15 fr. 50; id. blancs, 14 fr. 50 à 15 fr. Le tout les 75 kil.

Orges pour fourrage, 22 fr. à 21-50 les 100 kil.; pour brasserie, 23 fr. les 100 kil.

Seigles nouveaux. Cotés 14 à 15 fr. Stock nul.

Paille, 45 à 60 fr. les 100 bottes.

Foin, 95 à 100 fr., suivant qualité, les 100 bottes.

Toulouse, 8 octobre.

Bladettes et blés fins supérieurs. 23 fr.; id. jolies qualités, 22 fr. 25; id. ordinaires, 22 fr. à 21 fr. 50 les 80 kil.

Seigles, 16 à 15 fr. les 75 kil.

Fèves, 15 à 14 fr. les 65 kil.

le faire descendre de ce piédestal de grandeur pour s'occuper des choses de ce monde ! malheur si elle lui parlait de Béatrix, des noces qui n'étaient pas encore fixées de ses soupçons à propos d'Ottorino ! malheur alors ! il devenait furieux.

— Et qu'y a-t-il donc ? s'écria-t-il, laissez marcher les choses. Est-ce que toutes les difficultés ne sont pas aplanies ? quel obstacle peut-il naître ? nous célébrerons les fiançailles aussitôt après son retour ; on dirait vraiment que votre fille vous gêne.

Quelques jours après, Ottorino laissa voir son désir de hâter le mariage le plus possible, hasarda quelques mots sur la nécessité de le tenir secret. Poussé à bout par Ermeline qui voulut à tout prix être éclairée, il fit entendre à demi qu'il déplairait peut-être à Marco que cet hymen fût connu si promptement, pour ne pas avoir l'air de rompre avec Rusconi.

Cela pouvait-être vrai, mais Ermeline ne se contenta pas de ces explications, parce que, selon elle, ce n'était pas là une raison assez grave pour inspirer tant de craintes. Elle tourmenta tellement, qu'il avoua enfin tout ce qui s'était passé.

Jugez si Ermeline fut inquiète et épouvantée :

Après cette scène, lorsqu'elle se trou-

Orges, 11 fr. 50 les 60 kil.

Avoines, 11 fr. 75 à 11-50 les 50 kil.

Aiguillon, 8 octobre.

Blé, 1^{re} qualité, 22 fr. les 80 kilog.

— 2^e qualité, 21 à 21-50 les 80 kilog.

Chanvre, 1^{re} qual., 114 fr. les 100 kilog.

— 2^e qual., 110 fr. —

— 3^e qual., 100 fr. —

Prunes, 1^{re} choix, les 60 à la livre, 76 fr. le quintal; 2^e choix, les 65 à la livre, 65 fr. le quintal.

Rame, de 40 à 55 fr. le quintal, selon qualité.

Montauban, 8 octobre.

Blés, 1^{re} qualité, 20 fr. 25 l'hect.

— 2^e qualité, 19 fr. 50 l'hect.

Castelsarrasin, 8 octobre.

Blé fin, 19 fr. 98 l'hect.

Avoine, 12 fr. 25 l'hect.

Maïs, 18 fr. l'hect.

Orge, 13 fr. l'hect.

Les vendanges sont très avancées dans l'arrondissement de Cahors. On ne compte pas sur plus d'une moitié de récolte ordinaire.

Les vendanges, dit le *Gourdonnais*, sont, depuis quelques jours, en pleine activité dans nos contrées. Il n'est encore permis de rien dire sur cette opération, tant en qualité qu'en quantité. Toutefois, la cueillette se fait avec un beau temps, ce qui est déjà un principe pour la bonne qualité.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* :

Les vendanges se poursuivent de la manière la plus active dans l'arrondissement de Marmande.

On s'attendait à une médiocre récolte en vin cette année, mais on était loin de compter sur un déficit aussi considérable.

Quant à la qualité, on pense généralement qu'elle sera excellente.

Le journal *l'Echo agricole* publie un travail complet sur la récolte du blé en France pour l'année 1876. Nous relevons dans cet important travail, les renseignements suivants :

La surface ensemencée en blé qui était (chiffre officiel) de 6,946,981 hectares en 1875, est réduite approximativement à 6,633,000 hectares en 1876.

Le rendement des blés en 1875 a atteint le chiffre de 93,355,000 hectolitres. La qualité de ces blés comme poids et comme constitution du grain est exceptionnellement belle.

Dans certains départements de

vait seule avec Béatrix et qu'elle la voyait taciturne et désolée, devinant son chagrin, que pouvait-elle lui dire !

De ne plus penser à ce mariage ? d'oublier Ottorino ?

Elle ne croyait pas en réalité que les choses en fussent à ce point, et comprenait du reste qu'à présent il était trop tard.

Pourquoi donc alimenter une flamme qu'un jour peut-être il serait impossible d'étendre, une flamme qui pourrait la rendre malheureuse pour jamais ?

Elle crut n'avoir rien de mieux à faire que de tout lui confier. D'ailleurs, Ottorino ayant avec elles de fréquentes entrevues, leur donnait chaque jour de nouvelles espérances.

— Marco, leur dit-il, doit bientôt partir pour la Toscane, et y séjournera longtemps. Je pense que l'éloignement et les soucis de la politique apaiseront son ressentiment. On voit clairement que ce n'est qu'un caprice momentané et non une décision arrêtée. C'est un homme ainsi fait : Mais quand Béatrix sera ma femme, tout s'arrangera promptement. Vous verrez, il ne faut que du temps. De ce soir à demain, il peut changer ; qui sait ? peut-être même n'y aura-t-il aucun inconvénient à ce qu'il se brouille avec Rusconi ; et peut-être Rusconi, pour un

grande production, les blés, qui en 1875 pesaient 73 à 74 kilos à l'hectolitre, en pèsent de 78 à 81 kil. en 1876. Cet écart est dans quelques départements de 82 à 84 kilos contre 70 à 72 en 1875.

L'addition du rendement en quintaux métriques pour toute la France, est de 73,327,850, c'est-à-dire inférieure seulement de un million à un million et demi de quintaux sur le poids total de la récolte de 1875.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 9 oct. soir.

On est toujours dans l'attente de la réponse que la Sublime-Porte fera à la proposition d'armistice qui lui a été faite. L'ambassadeur d'Angleterre auprès d'elle lui a remis samedi une note, au nom de son gouvernement, engageant vivement le gouvernement ottoman à accepter une suspension d'hostilités qui permette à l'Europe de s'entendre sur le règlement de la crise redoutable qui s'agit.

Les ambassadeurs des autres puissances garantes du traité de Paris ont appuyé auprès de la Porte les propositions du gouvernement anglais. Ils admettent les garanties que la Sublime-Porte est en droit de demander pendant la durée de l'armistice, et portant que les Serbes et les Monténégrins ne puissent avoir le droit de se fortifier, d'augmenter leurs armées.

La Sublime-Porte a délibéré sur ces propositions dans un conseil tenu hier. On ne connaît pas encore officiellement ses résolutions, mais il est permis d'espérer que les idées conciliantes auront prévalu à Constantinople.

En attendant, les hostilités ont repris entre Turcs et Monténégrins. Vous vous rappelez qu'au moment où on annonçait officiellement samedi la suspension des hostilités entre eux, je faisais des réserves que l'événement vient de confirmer.

Tout est subordonné donc actuellement à la réponse de la Porte : la diplomatie l'attend avant d'agir, et cherche de nouveaux errements. Je dois dire toutefois que l'idée d'une conférence qui, à vrai dire, a beaucoup plus occupé la presse que les chancelleries, perd du terrain. Jusqu'ici elle n'a été formellement posée par aucun cabinet, pas plus par le cabinet français que par aucun autre. Mais on sent de plus en plus les inconvénients, les difficultés, les antagonismes inévitables que pourrait faire naître la

motif aussi futile, ne songera-t-il pas à abandonner le parti de Visconti ? Je vous le répète, je n'ai jamais engagé ma parole, mais Marco lui-même ne m'a fait aucune opposition... Et puis, ma fidélité constante, les services que je lui ai rendus... il n'a pas l'habitude d'oublier ces choses-là.

Béatrix paraissait se rendre à ces raisons et d'autres semblables, mais la mère était loin d'être tranquillisée.

Il y avait aussi à craindre que le comte ne vint à connaître cette boutade de Marco et ne voulût pas de cette union. Plutôt, en effet, que de s'exposer à déplaire à cet homme, je ne sais ce qu'il aurait fait. Chacun garda donc le silence. On décida que le mariage se ferait après le départ de Marco pour la Toscane, et les choses en restèrent là, jusqu'au jour où un écuyer de Visconti vint de la part de son maître, inviter le comte del Balzo et sa fille à la fête dont nous avons parlé.

Ottorino en fut charmé et malgré le chagrin qu'il éprouvait de ne pouvoir y assister, il combattit toutes les raisons qu'Ermeline mettait en avant pour empêcher son mari d'emmenner sa fille, et les raisons que donnait Béatrix elle-même, il fit tant qu'il fut convenu qu'elle se rendrait à la fête.

Le soir de la fête, le comte se promena

réunion, et il revient ici que dans les cercles de Vienne on paraît mieux disposé en faveur de l'expédition dont je vous parlais dans ma dernière lettre, à savoir : acceptation des réformes promises par la Porte, surveillance de leur exécution confiée à une commission internationale.

Bourse de Paris

Cours du 9 octobre.

Rente 3 p. %..... 71.35
— 4 1/2 p. %..... 101.25
— 5 p. %..... 106.00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 8 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.695 50	3.685 »
Crédit foncier....	742 50	740 »
Orléans-Actions...	1.052 50	1.030 »
Orléans-Obligations.	331 »	330 »
Suez.....	817 50	815 »
Italien 5 %.....	73 40	73 10

DÉPARTEMENT DU LOT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Commune de Caillac.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire numéro 8, de Mas Vieil au Mas de Laroque.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Caillac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire numéro 8, du Mas Vieil au Mas de Laroque, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jour d'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du onze octobre mil huit cent soixante-seize au dix-huit du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Caillac, le neuf octobre mil huit cent soixante-seize.

Le Maire,

DE GAUDUSSON.

dans un de ses salons, déjà vêtu d'une belle robe de velours brodé, et d'une paire de bottines dont la pointe longue et rebrousée était munie d'une chaîne d'or qui s'attachait au-dessous du genou.

Il se pavanait, tout fier d'être si bien habillé. Une de ses sœurs, qui devait accompagner Béatrix à la place de la mère, assise en attendant près d'Ermeline, s'impatientait en voyant sa nièce chercher toutes sortes d'excuses pour retarder le départ.

Un cordon d'argent qui retenait sa chevelure, venait de se rompre, et Laurette était occupée à le réparer.

Une secrète terreur s'était emparée de l'âme de la jeune fille, en voyant approcher le moment de reparaitre devant Marco, maintenant qu'elle connaissait son différend avec Ottorino. Elle tremblait à la seule pensée de se trouver en face de cet homme, sous ce regard perçant, et elle avait besoin qu'Ottorino vint lui donner, par sa présence et ses paroles, quelque peu de courage, lui qui l'avait engagée à se rendre à cette fête. Mais le jeune homme ne venait pas, et, chose étrange, on ne l'avait pas vu de toute la journée.

A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

7 octobre 1876 (33).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XIII.

(Suite.)

Celles-ci s'efforçaient de lui arracher son secret, mais il parvenait toujours à éluder leurs questions, si bien qu'elles concurrent de graves et sérieux soupçons.

Quant au comte del Balzo, pauvre homme ! enivré par les triomphes et les compliments qu'on lui prodiguait de tous côtés, par les saluts et les courbettes qu'on lui faisait en sa qualité d'ami intime de Marco, il avait presque oublié sa femme et sa fille ; j'allais même dire qu'il s'oubliait lui-même.

Malheur si Ermeline tentait parfois de

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 822^e livraison. (7 octobre 1876). Texte : Pékin et le nord de la Chine, par M. T. Choutzé. 1873. Texte et dessins inédits. — Dix dessins de E. Ronjat, H. Catenacci et A. Deroij. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Fleuriot. — La pêche à la Morue, par Martial Deberryon. Dessins : A. Marie, H. Clerget, Mesnel et Féral. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue Scientifique.
SOMMAIRE DU NUMÉRO 15 (7 octobre).
La marine russe. — L'expédition française du fleuve rouge, par M. Charles Meyniard. — Congrès international d'hygiène et de sauvetage, à Bruxelles. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.
SOMMAIRE DU NUMÉRO 15 (7 octobre).
Romanciers français contemporains : M. Louis Ulbach, par M. E. R. — L^e christianisme dans les Prophètes (deuxième partie), par M. Ernest Havet. — La Corse : mœurs et coutumes. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique. (On s'abonne au bureau du journal, 17 rue de l'École de médecine, à Paris.)
Chaque journal : Paris. — Six mois : 12

fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

taire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.
On demande des représentants

TAMAR INDIEN GRILLON
Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Névralgies.
Phie 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 74
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

Atelier de Reliure
CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.
J. SARRAZIN, FILS
rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.
PRIX MODÉRÉS.

LES MODES PARISIENNES
Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris
Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.
PRIX D'ABONNEMENT
Paris et départements
PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT
1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
2^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.
1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50
DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT
1^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition;
2^o Chaque mois la double pl. de Patrons;
3^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.
1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré
paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.
Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.
Trente-quatre volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements. fr.

GUERRES
LE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET DU PREMIER EMPIRE
PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS
ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE
13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre
AVEC UN MAGNIFIQUE ATLAS
Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carl Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeret, Gaulle, Chinard, Dejoux, etc., etc. Prix : 100 fr.
Payables cinq francs par mois.
GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE
Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître, l'ouvrage complet formant 15 gros volumes, livrés de suite. Prix : 600 fr.
Payables vingt francs par mois.
LIBRAIRIE ABEL PILON
33, rue de Fleurus, à Paris
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION.
Pour un achat au-dessus de cent francs le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessus.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés. (Voir notre Catalogue.)
TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE À VINGT FRANCS.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{ME} LINON
FLEURISTE
Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE
REVUE BI-MENSUELLE
Des Questions Sociales, Politiques, Fisciales, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales
Parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois
PAR LIVRAISONS DE SEPT FEUILLES GRAND IN-8° (112 pages)
Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au BIEN PUBLIC, moyennant 55 fr. au lieu de 70
Primes diverses
ABONNEMENTS :
Un an, 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois, 6 fr.
Prix du Numéro : 1 Franc.
Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

FRANC JOURNAL RENTERS
en 12 JOURNÉES
le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrateur : M. de BUCABAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

OCCASION
A VENDRE
UNE EXCELLENTE MACHINE
DU MEILLEUR MODÈLE
à fabriquer les Eaux gazeuses
Ensemble ou séparément environ 200 siphons.
S'adresser au bureau du Journal.

AVIS
Articles de Sellerie et Carrosserie :
EMILE ESCUDIÉ,
Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors
Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.
M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

LA REGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

MALADIES de la VESSIE Guéris par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Cesirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2^e et 4^e.
RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la B^{te} BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Coûteux prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

BAYLES JNE
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.
Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.
ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.
ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.
Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution des deux tiers se trouve faite; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi; doigtée par Moscheles, soit 11 vol. grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.